

## L'économie politique du patrimoine culturel

*The political economy of the cultural heritage*

Francesca Cominelli et Xavier Greffe

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/insituarss/436>

DOI : 10.4000/insituarss.436

ISSN : 2680-4972

### Éditeur

Ministère de la Culture

### Référence électronique

Francesca Cominelli et Xavier Greffe, « L'économie politique du patrimoine culturel », *In Situ. Au regard des sciences sociales* [En ligne], 1 | 2019, mis en ligne le 15 octobre 2019, consulté le 16 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/insituarss/436> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insituarss.436>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 décembre 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International  
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

---

# L'économie politique du patrimoine culturel

*The political economy of the cultural heritage*

Francesca Cominelli et Xavier Greffe

---

- 1 Alors que l'on constate les effets sur l'activité et l'emploi de nombre de manifestations du patrimoine culturel, l'analyse économique de celui-ci reste limitée. Tout se passe, en ce domaine, comme si l'économiste n'avait à proposer que quelques recettes de gestion ajustées à des environnements spécifiques, les *success stories* cachant souvent les embûches rencontrées par le plus grand nombre. Face aux difficultés de l'économie politique à tenir un discours cohérent, on peut tout de suite suggérer une interprétation : les sciences de l'économie, du patrimoine et de l'esthétique voient le jour ensemble, à la fin du siècle des Lumières, mais empruntent d'emblée des chemins différents. Là où les sciences du patrimoine et de l'esthétique font miroiter quelque chose de particulier au sein du général, l'économie politique entend fondre la variété des ressentis dans un numéraire monétaire généralisé (Greffe 2017 : 3-7). Une telle interprétation ne fait cependant qu'entrevoir le problème, car encore faut-il identifier le ressort par lequel le patrimoine est en capacité d'activer l'économie.

## Une double marginalisation

- 2 Lorsque Adam Smith définit les fondements de l'économie politique, il met en relation quatre propositions : le travail est le fondement principal de la richesse des nations ; sa division en augmente l'efficacité ; cette division est possible car la quantité de travail reste fondamentalement homogène et correspond pour l'essentiel à des différences d'énergie ; le marché concurrentiel saura matérialiser les effets attendus d'une telle division. Smith développe l'idée de « main invisible » : la recherche par chacun de son propre intérêt débouchant supposément, sans planification ni régulation, sur le bien-être de tous. La science économique devient la science de la production de richesses matérielles mesurées à l'aune de leurs valeurs monétaires. Toutes les activités sont invitées à être interprétées à partir de ce prisme, leurs écarts par rapport à ce schéma

étant considérés comme des défauts à supprimer dans ce qui se présente comme une course au progrès (Greffé & Maurel 2009).

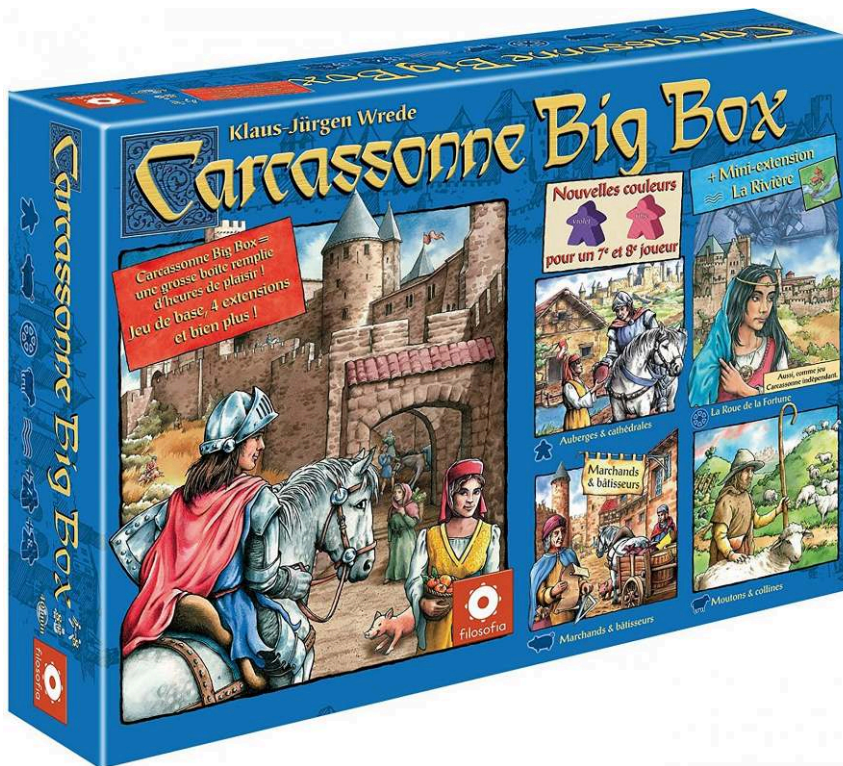
- 3 Le patrimoine culturel se prête assez mal à cet exercice. Sans approfondir ici sa définition, rappelons qu'il relève de l'immatériel autant que du matériel, qu'il est plus souvent considéré comme transmis que produit, et que sa régulation renvoie plus à des relations et des synergies au sein de communautés ou entre elles, qu'à de simples arbitrages marchands. Pour saisir sa singularité, observons que le patrimoine culturel associe deux dimensions aussitôt marginalisées par la science économique.
- 4 La dimension culturelle est d'emblée relativisée par les économistes. Le temps long de la culture ne semble pas jouer de rôle significatif pour expliquer des arbitrages quasi instantanés au sein d'environnements prévisibles. Dans un ouvrage récent, Eric L. Jones (2006) clarifie cet abandon du rôle de la culture en opposant deux hypothèses possibles quant aux rapports entre culture et économie : une hypothèse de nullité selon laquelle la culture n'a aucune incidence sur l'économie et, à l'inverse, une hypothèse de fixité selon laquelle la culture détermine le fonctionnement de l'économie. Cette dernière hypothèse renvoie à l'anthropologie de Marshall D. Sahlins (1976). Or l'économie politique s'est historiquement construite sur l'hypothèse de nullité, ce que certains expliciteront en disant que cette nouvelle science part de l'analyse des comportements quitte, en cas d'insatisfaction, à faire remonter dans un second temps l'analyse au niveau des institutions. Mise à part la parenthèse ouverte par Max Weber, puis par certains institutionnalistes, l'économiste laisse dans l'ombre le rôle au long cours des éléments immatériels pour s'attacher au seul effet des dotations factorielles et des avantages comparatifs qui deviennent ainsi les principales explications de la spécialisation des structures productives et du développement des territoires considérés (Greffé 2015 : chapitre 3).
- 5 Cela est moins vrai aujourd'hui, tant les théories du développement économique ont conduit à remettre au jour la spécificité de certains comportements irréductibles aux seuls arbitrages monétaires marchands. Mais l'économie politique reste réticente à prendre en considération les facteurs culturels. Lorsque les prix Nobel George J. Stigler et Gary S. Becker (1977) reprennent la fameuse formule utilisée par Emmanuel Kant, « *De gustibus non est disputandum* », ce n'est pas pour reconnaître les limites de la démarche économique qui s'interdirait de reconnaître la variabilité des goûts et des valeurs dans le temps, mais pour signifier que la sociologie doit s'arrêter où l'économie commence (Greffé 2017 : 144).
- 6 La dimension patrimoniale ne bénéficie guère d'une meilleure reconnaissance. La production est le moment stratégique de l'analyse économique, et elle a pour effet de permettre la consommation, ce qui détourne l'intérêt des ressources transmises et héritées. Pire, tout avantage hérité est considéré comme une source de rente, phénomène particulièrement négatif et condamnable puisque cette rente, n'étant pas la contrepartie d'un effort productif, vient réduire d'autant la plus-value productive. Sans doute pourrait-on parler ici de capital, mais pendant longtemps le capital était lui-même considéré comme le produit du couple épargne-investissement mis en œuvre par des agents vivants, et – comme on le verra plus bas – lorsque le changement de la définition du capital a permis d'économiser le patrimoine, cela n'a pas été sans risques. Sans doute aussi peut-on dire que cet héritage doit être conservé et donc faire l'objet de coûts de conservation comparables à des investissements productifs, mais on se demandera alors pourquoi allouer des ressources à des emplois dont les effets

« culturels » ne sont pas prévisibles. Au mieux, le patrimoine culturel entre alors dans l'analyse comme une charge, d'où les appels à la générosité des mécènes et à l'altruisme des collectionneurs – qui leur vaut de la reconnaissance –, voire aux subsides de l'État, au nom des mécanismes liés de l'éducation et de l'identité, ce que Ludovic Vitet et Prosper Mérimée avaient déjà relevé (Fermigier 1984 ; Morel 1988). En outre, cette mobilisation de ressources au bénéfice de la conservation pose un problème majeur d'articulation entre des formes de propriété privées et publiques, débat qui ne fut finalement tranché en France qu'en 1913, à travers la reconnaissance de l'enchevêtrement de ces deux formes de propriété.

## L'instrumentalisation du patrimoine culturel

- 7 Une chose serait d'en rester à ce traitement épistémologique du patrimoine culturel par l'économie politique, autre chose serait ignorer la réalité économique croissante du patrimoine culturel à travers les flux de dépenses et d'emplois générés par les activités de mise en valeur du patrimoine : festivals, expositions, création d'objets de design et de nouveaux produits culturels, tourisme, etc. Il y a maintenant plus de dix ans, une étude commandée par le ministère de la Culture avait permis de montrer que l'impact du patrimoine culturel s'étendait sur près d'un demi-million d'emplois (475 000) en France : aux 50 000 emplois affectés à l'accueil des visiteurs au sein des ressources culturelles s'ajoutait un nombre équivalent de personnes travaillant à temps plein sa conservation (45 000), près de 180 000 emplois dans les activités associées au tourisme culturel (essentiellement dans l'industrie hôtelière) et, surtout, près de 200 000 emplois mobilisés dans tous les secteurs de l'économie du patrimoine culturel (Greffé 2004 : chapitre 1). Ce qui, pendant longtemps, n'avait été qu'un à-côté de l'économie (bâtiment, jouet, textile-habillement, etc.), est ainsi devenu un secteur d'intérêt. Les biens et services qui découlent de l'existence de ce patrimoine culturel changent doublement de statut : de biens supérieurs réservés à des élites, ils deviennent des enjeux pour une consommation plus massive, à l'image du tourisme ou du prêt-à-porter ; de biens de consommation, ils deviennent aussi des biens d'investissement capables d'améliorer la qualité des autres biens.

Jeu de société *Carcassonne* de Klaus-Jürgen Wrede, édité en Allemagne.



La réalité économique croissante du patrimoine culturel : les produits dérivés.

© Hans im Glück.

- 8 Il y a donc urgence à « économiser le patrimoine », et le moyen le plus simple pour cela est de le recouvrir d'un concept économique bien reconnu, celui de capital. Si un capital peut être défini par la valeur capitalisée des services qu'il rend, et donc des flux de revenus qu'il suscite – ce qui correspond à la transformation de la notion de capital des économistes classiques par Irving Fisher (2006) –, alors un musée, un festival et d'autres services associés au patrimoine peuvent être considérés comme des capitaux. Où se manifestait une anomalie économique jouant sur la non-fongibilité et la non-reproduction, se trouve dès lors une économie d'offre et de demande de services. En ouvrant ainsi la voie à la reconnaissance de sa dimension intrinsèquement marchande, le caractère exceptionnel du patrimoine culturel est désormais opérationnalisé, l'anomalie du bien cédant le pas à l'interchangeabilité de ses services. Naguère considéré comme une charge transmise de génération en génération, le patrimoine est désormais considéré comme un levier de création d'activités et d'emplois. Ainsi, concernant les œuvres patrimoniales conservées dans les musées, pourra-t-on dire qu'elles attirent des visiteurs et sont donc à l'origine d'une économie touristique vigoureuse ; qu'elles aident à la formation des enfants ou même des adultes et génèrent des valeurs négociables sur les marchés de la connaissance et de la formation ; qu'elles peuvent susciter de nouvelles références pour le *design* des entreprises, des services productifs et innovants hautement reconnus sur le marché des biens ; qu'elles améliorent, à travers les structures muséales les accueillant, le milieu urbain et déclenchent ainsi une augmentation des valeurs foncières, etc. Ou encore, concernant les savoir-faire liés aux métiers d'art (identifiés comme patrimoine culturel immatériel) et les produits qui leur sont associés, on pourra reconnaître qu'ils se sont développés en

lien étroit avec un territoire et sa culture ; qu'ils se transmettent depuis des générations, tout en visant l'innovation permanente et la créativité ; qu'ils valorisent la dimension immatérielle, esthétique et éthique des produits et des procédés de fabrication ; qu'ils contribuent au travail d'excellence et de passion, au respect de l'environnement et à la diversité des pratiques locales...

- 9 L'économie du patrimoine consiste dès lors à identifier les valeurs possibles de celui-ci et à les quantifier à l'aide de repères marchands, directs ou indirects. Cette approche est rendue possible par une distinction fondatrice entre valeur d'existence et valeur d'usage : tout patrimoine culturel a une valeur en soi, quand bien même il n'est pas utilisé – dans une économie de marché, cela se traduit par une sorte de valeur collective qui ne se prête pas à l'échange mais suscitera un effort de conservation ; tout patrimoine culturel donne lieu à de nombreux types de services et sa valeur est donc déterminable par le marché, bien que certains de ces services soient directement consommés tandis que d'autres le sont de manière différée (valeur de legs et valeur d'option). Cette architecture des valeurs du patrimoine culturel permet de nombreux développements.
- 10 Les uns – de nature statique – consistent à déterminer le montant de telles valeurs et à développer des ratios coûts-bénéfices ou des taux de rendement. Dans cet ajustement des bénéfices et des coûts, la difficulté est bien entendu de déterminer la valeur des bénéfices, les coûts nécessaires à l'achat des intrants étant quant à eux imposés par les prix du marché. Il en va tout autrement de la valeur des utilités, c'est-à-dire des bénéfices retirés. Dans l'analyse standard, le consommateur – considéré comme rationnel – évalue l'utilité qu'il va retirer d'une consommation et estime si elle sera supérieure au prix qui lui en est demandé. Dans le domaine des biens patrimoniaux culturels, qui sont à la fois nouveaux et spécifiques, cette détermination *a priori* est exceptionnelle, et l'on ne connaîtra véritablement l'utilité retirée qu'une fois l'expérience effectuée. Tout se passe ici comme si on demandait une identification *a priori* alors qu'elle ne peut être effectuée qu'*a posteriori*, ce que nombre de musées anglo-saxons ont bien compris en instaurant un accès gratuit à leur établissement tout en suggérant une contribution financière à la sortie (« *value for money* »). Cette difficulté peut être résolue de trois manières : par une estimation des valeurs contingentes ou hypothétiques, ce qui est bien sûr très risqué ; par une renonciation à s'engager dans cette voie en choisissant de raisonner par analogie avec le prix d'activités déjà existantes ; par le recours à une valeur de croyance, en partant de la nature de celui qui offre le service plutôt que du service lui-même. Les développements autour de tels thèmes sont sans fin et on se limitera à dire ici qu'il n'existe pas de solutions évidentes, *a fortiori* pas de recettes.

## Musée des beaux-arts de la Ville de Paris, 2018.



Les donations privées : une source de financement importante pour la conservation, mais instable et difficile à prévoir.

© F. Arsac.

- 11 Les autres développements – de nature dynamique – portent sur le devenir des institutions patrimoniales. La pluralité des valeurs d'existence ou d'usage comme de leurs destinataires, communautés et individus, conduit à envisager une multiplicité de marchés et de ressources. Ainsi, on peut rétrospectivement identifier trois âges de l'économie du patrimoine dont la succession éclaire la nature des difficultés aujourd'hui rencontrées. Le premier âge est celui où existe une valeur d'existence dénuée de valeur d'usage, ce qui correspond à l'analyse du culte ancien des monuments selon Aloïs Riegl (2003). La conservation du patrimoine repose sur des donations privées et des dotations publiques, ce qui au gré des aléas des unes et des autres tend à limiter la conservation. Dans ce contexte, l'intervention publique et les donations privées sont justifiées par le fait que le patrimoine est un bien public générant des externalités positives mais affectées par des problèmes d'asymétrie d'information, ce qui peut provoquer une faillite du marché dans sa conservation et sa mise en valeur.
- 12 Le deuxième âge voit des valeurs d'usage directement associées à l'utilisation du patrimoine culturel, telles les recettes tirées de sa visite. On a affaire, en ce cas, à un double système : la valeur d'usage est financée par des recettes monétaires d'activité, et la valeur d'existence et sa conservation continuent d'être financées par des ressources non marchandes.
- 13 Le troisième et dernier âge est caractérisé par une réduction des donations privées ou des dotations publiques dont la conséquence est que la conservation de la valeur d'existence ne se réalise qu'à la condition que les recettes tirées des valeurs d'usage couvrent non seulement leur coût de production mais offrent la marge de financement recherchée. Cela explique une hausse des prix des services du patrimoine, laquelle, si elle est insuffisante, aura pour sanction la dégradation de la ressource patrimoniale

faute de disposer des moyens financiers propres à assurer sa conservation. Il existe une dernière solution : diversifier le plus possible les services rendus par le patrimoine culturel et, si nécessaire, privilégier les services qui apporteront les valeurs les plus intéressantes : vaut-il mieux continuer de faire visiter un monument ou le découper en appartements ?

## Existe-t-il une fatalité économique du patrimoine culturel ?

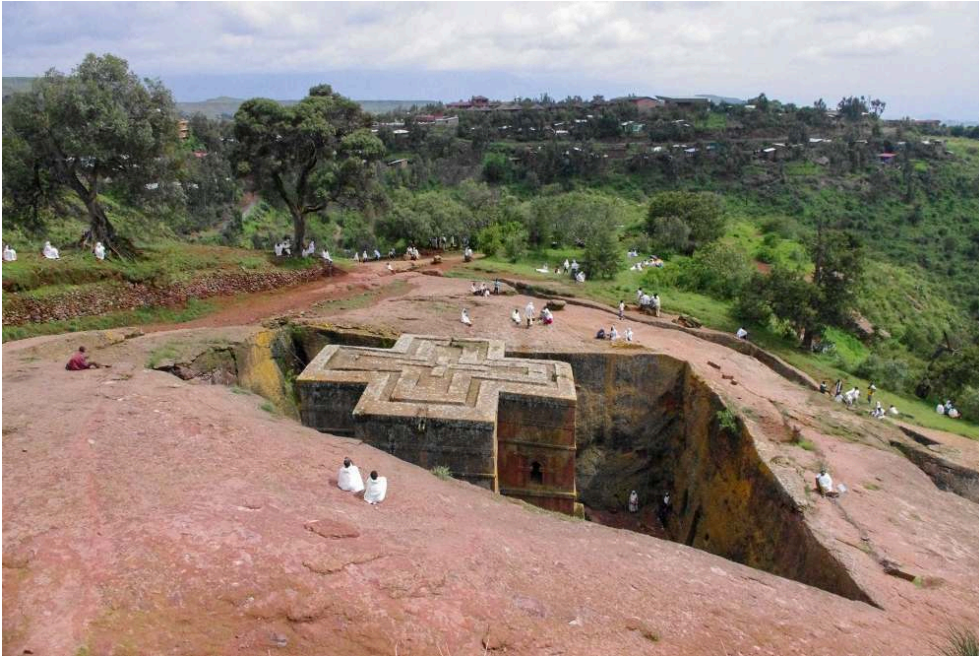
- 14 Endogénéiser le patrimoine culturel comme une forme de capital économique est habile, mais cette démarche présente une double difficulté. D'une part, elle suppose que les valeurs du patrimoine sont séparables, ses dimensions collective et immatérielle pouvant être mises de côté lors du calcul du marché des services patrimoniaux. D'autre part, elle instrumentalise la valeur propre du patrimoine culturel en la faisant glisser derrière des valeurs économiques empruntées à d'autres marchés – logement, distraction, santé, etc. –, lesquels en sont par conséquent augmentés. Dans un cas comme dans l'autre, les valeurs intrinsèques du patrimoine culturel sont reléguées dans l'ombre de ses valeurs extrinsèques. Il en résulte une instrumentalisation du patrimoine culturel qui peut facilement mener dans un premier temps à son extraversion, voire, dans un second temps, à sa disparition. Donnons-en trois illustrations.
- 15 La première est empruntée aux musées, lieux privilégiés de conservation et de valorisation du patrimoine culturel. L'institution muséale a changé au cours des dernières décennies (Greffe, Krebs & Pflieger, 2017). L'endettement public, la volonté de gratuité pour certaines catégories de la population, la superposition d'univers matériels et virtuels et les changements en matière de goût ont progressivement fragilisé leur équilibre financier, d'où l'envol des prix d'entrée d'un côté et la dégradation de la conservation des collections de l'autre côté. De nos jours en Europe, à l'exception de quelques musées « superstars », de nombreux musées tendent à accroître leurs périodes de fermeture, certains ferment définitivement ; les personnels recrutés sont de moins en moins nombreux et souvent moins qualifiés qu'auparavant ; et les collections sont d'autant moins bien conservées que leurs coûts de conservation sont de plus en plus élevés. Trois modèles d'affaire apparaissent alors. Le premier est celui du *musée-marque* capable de tirer profit de son image commerciale, en général appuyée, au moins au départ, sur des collections ou des symboles, ce qui le conduit à entrer en compétition avec d'autres marques sur le marché global. Le deuxième est celui du *musée-événement* qui tente de retenir l'attention du public en multipliant des événements (expositions, concerts, salons, réceptions), en espérant que ceux qui entreront en ces occasions au musée en profiteront pour visiter les collections ou y reviendront dans ce but. Ces événements coûtant souvent plus cher qu'ils ne rapportent, il en résulte une fuite en avant où l'activité consiste à organiser des événements, et de moins en moins à travailler sur et à partir de la collection. Le troisième modèle est celui du *musée de proximité* ou encore *musée-orphelin*, qui n'a guère les moyens d'attirer l'attention sur ses collections, de créer des événements ou d'entrer sur les marchés des produits associés. Le *musée-orphelin* n'a d'autres choix que de louer ses espaces, de devenir, au mieux, lieu de réunion. C'est aujourd'hui le sort d'un nombre croissant de musées européens, tels les musées catalans devenus pour



beaucoup des lieux de réceptions de mariage. Dans les trois cas on voit simultanément la production de valeurs extrinsèques prendre le dessus et le travail sur la collection, pourtant au cœur de la production des valeurs intrinsèques, se marginaliser.

- 16 Le deuxième exemple est donné par la conservation du site de Lalibela en Éthiopie (Bridonneau 2013 ; Temeshgen 2013). Les églises coptes qui y sont, depuis des siècles, des lieux de pèlerinage pour des communautés éthiopiennes, ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité (Bridonneau 2014). Cette distinction a conduit la communauté internationale à exiger des efforts de conservation que le pays ne pouvait supporter seul, mais qu'une politique touristique générant revenus et emplois pouvait rendre possible. Dans cette perspective, des déplacements de population ont été rapidement envisagés en vue de permettre une meilleure conservation du site et de créer une base touristique plus « sûre » pour les visiteurs. En outre, la doctrine de la « zone tampon » (*buffer zone*) a conduit à faire disparaître un environnement urbain anarchique au profit de réinterprétations hygiéniques et modernisées des formes traditionnelles (*ibid.* ; Angelini 1966). Les autorités ont d'ailleurs commencé par créer un mur délimitant un « périmètre » (*compound*) à l'intérieur duquel aucune extension de logements n'était autorisée ni aucun service municipal assuré. De l'enceinte des églises (*church compound*), on passa aux zones préservées au sein desquelles l'évacuation des habitants fut clairement programmée, d'autant plus qu'en l'absence de toute perspective d'amélioration les conditions hygiéniques et sanitaires ne cessaient de se dégrader. Commencèrent alors des déplacements de population vers des terrains situés en marge de la ville. Pire, ces déplacements conduisirent ceux qui vivaient jusque-là autour des églises à s'installer sur des terres agricoles aux limites de la ville, suscitant des conflits violents avec des éleveurs et des cultivateurs, eux-mêmes très pauvres, qui exploitaient ces « biens communs » (Vinod 2011 ; The World Bank 2015). Le réaménagement, du reste, n'était pas uniquement matériel : Lalibela était un lieu de pèlerinage à Noël et à la Pentecôte, mais de manière un peu surprenante, le clergé lui-même – outre qu'il vendait ses services de plus en plus cher – commença à modifier les chants et la musique pour se mettre en adéquation avec des normes plus touristiques. De lieu de pèlerinage populaire, le site devint une zone touristique réservée à l'usage de ceux qui étaient les plus étrangers au patrimoine culturel local, et confisquée à ceux dont elle constituait le patrimoine (Su, Wall & Xu 2015).

## Église de Lalibela, 2014.



Les églises coptes du site de Lalibela : une tension croissante entre les intérêts des populations locales et les usages touristiques.

© Marie Bridonneau.

- 17 Le troisième exemple relève du domaine de l'artisanat d'art. La fragilisation des filières et la disparition des métiers et des savoir-faire dépendent souvent de logiques d'offre et demande. Tant qu'il existe une demande pour les services et les produits offerts par les artisans, leurs savoir-faire restent vivants, évoluent, innovent et se transmettent de génération en génération. À l'inverse, lorsque cette demande diminue, ils se trouvent fragilisés, ce qui peut encourager des démarches visant à les sauvegarder. En règle générale, lorsque les savoir-faire et les métiers d'art prennent part à une dynamique économique qui les incite à évoluer et à se redéfinir constamment, ils sont transmis naturellement, tandis que lorsque leur rôle économique s'affaiblit et que les filières au sein desquelles ils sont mis en œuvre disparaissent, leur sauvegarde doit passer par des actions volontaristes, telle la création de musées, d'écomusées et de centres culturels. Cette tendance s'est manifestée avec évidence à partir des années 1960, au moment où, en France comme en d'autres pays européens, de nombreux métiers traditionnels ont commencé à disparaître, conduisant à lancer des expériences de recherche et de conservation, comme la création des écomusées<sup>1</sup> grâce aux efforts de Georges Henri Rivière, fondateur du musée national des Arts et Traditions populaires, et d'Hugues de Varine (1989 : 146).
- 18 La fabrication de la chaux dans les environs de la ville de Briançon suivit ce schéma. Connue depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, cette technique s'est d'abord développée en relation au territoire et à ses ressources, les pierres d'un calcaire magnésien, la « dolomie ladinienne », et le charbon. La matière première n'ayant que très peu de valeur marchande, des fours furent construits afin d'assurer sa transformation sur place en chaux. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la construction et le renforcement par Vauban des fortifications de la ville de Briançon conduisit à relancer l'utilisation de la chaux, mais l'activité des fours diminua au XX<sup>e</sup> siècle. Entre 1945 et 1950, cette pratique est presque

complètement interrompue. Ce n'est qu'à partir des années 1990 que la Société géologique et minière du Briançonnais (SGMB) et quelques habitants de la région entreprirent d'étudier ce patrimoine, de reconstruire des fours à chaux et de réactiver les savoir-faire associés. « L'Espace fours » construit dans une zone de Villard-Saint-Pancrace traditionnellement dédiée à la chaux, fut ainsi aménagé pour des activités de production et valorisation de la chaux. Malgré ces efforts, ces savoir-faire connaissent un affaiblissement productif et créatif, une incapacité à se déployer et à s'adapter à d'autres produits et usages. Il n'en reste guère qu'une mémoire figée dans des objets collectionnés, des photographies, des films et des panneaux qui retracent une histoire achevée et des gestes disparus.

Les fours à chaux : une économie fragilisée et des savoir-faire muséifiés.



Mise à feu d'un four à chaux à combustible charbon lors de l'opération « Fours en fête », en présence de Félix Clément, dernier chauxfourneur du Briançonnais, 2003.

© Société géologique et minière du Briançonnais.

- 19 Même si, dans les exemples qui précèdent, les risques de dénaturation du patrimoine culturel sont accélérés par la globalisation, voire par la spéculation ou l'oubli, ils ne sont pas si nouveaux – ce qui indique une certaine irréductibilité du patrimoine culturel au traitement imposé par l'analyse économique standard. En ce sens, l'œuvre d'Aloïs Riegl (2003) constitue à bien des égards la pierre philosophale des débats sur les valeurs du patrimoine et ses usages. Riegl annonce l'emprise croissante de la valeur de nouveauté sur une valeur d'ancienneté. On peut opposer à cette réflexion faite au temps du modernisme viennois des débuts du XX<sup>e</sup> siècle que la demande d'« ancien pour l'ancien » n'a peut-être jamais été aussi forte qu'aux débuts du XXI<sup>e</sup> siècle, ce qui est à mettre en rapport avec la globalisation et ses corollaires : déterritorialisation et perte d'identité. Riegl ne le contesterait sans doute pas, mais il ajouterait ce qu'il sous-entendait déjà : si l'ancien a de l'importance c'est parce qu'il conduit à la quête d'un nouveau qui, en retour, donne son sens au passé. Plus qu'une trace, le patrimoine est un document contribuant à définir nos décisions à l'aune du présent. Et c'est ici que nous rejoignons l'attitude de l'économie politique la plus récente : ce nouveau peut bien entendu provenir d'une volonté artistique mais elle-même est filtrée par ses

contemporains, ce qui permet d'arbitrer les choix de conservation et de valorisation en fonction du rôle que nous entendons faire jouer au monument, et qui peut aller bien au-delà de simples considérations artistiques. On pourrait aller jusqu'à dire que Riegl détenait la clé de ce passage – que, logiquement, il n'a pas exploitée –, l'appréhension de la valeur d'usage. Il utilise cette notion mais la résume à la seule considération du bon état du monument, alors que ce bon état doit évidemment être indexé à son usage présent. Autrement dit, la valeur de nouveauté fait entrer dans le paysage aussi bien des valeurs esthétiques (intrinsèques) que des valeurs utilitaires (extrinsèques). Comme l'annonce Riegl, à l'inverse du culte ancien des monuments où ce que l'on conservait était un souvenir, le culte moderne doit donner une autre signification. Ainsi, il existe une invitation à définir le monument par des usages qui peuvent n'avoir – en paraphrasant Viollet-le-Duc – aucun rapport avec son usage originel, et de la sorte faire du patrimoine monumental un capital économique à partir de la capitalisation des services qu'il rendra en tant que cadre bâti, service urbain, lieu de réunion, logement, source de loisirs, etc.

## Le patrimoine culturel comme pilier du développement durable : à quelles conditions ?

- 20 Comment, dès lors, concevoir une approche économique du patrimoine culturel qui en respecte l'intégrité tout en lui donnant un sens contemporain ? De nombreux usages du patrimoine culturel tels que l'économie politique les a mis en lumière sont parfaitement compatibles avec sa sauvegarde, quand d'autres peuvent le dénaturer. Les champs du tourisme culturel comme des métiers d'art en offrent nombre d'illustrations. Mais comment s'assurer que traiter le patrimoine comme un capital source de services marchands ne le réduira pas à un simple vecteur de valeur ajoutée ?
- 21 La perspective à adopter nous semble résider dans une inversion des termes : plutôt que de considérer le patrimoine comme ce qui est encore-là, mieux vaudrait le considérer comme ce qui est déjà-là. Plutôt que de se complaire dans la célébration d'une mémoire qui serait derrière nous – et qui s'imposerait comme une série de coûts à supporter, entraînant la recherche de palliatifs –, préférer y voir une contribution possible aux créations à venir. Plutôt que d'observer, à travers le patrimoine, les dernières traces visibles, émouvantes, du passé, préférer voir un « rhizome », c'est-à-dire l'enchaînement des valeurs et des expériences qui ont conduit les hommes à être créatifs.
- 22 Non seulement l'économie contemporaine ne nous interdit pas de considérer le patrimoine culturel sous cet angle, mais elle nous y invite. Trois conditions sont nécessaires à cela, qui renvoient d'ailleurs à des débats de méthodologie économique contemporaine :
- 23 ● comprendre quelle peut être la place du patrimoine dans la société actuelle, dont la créativité constitue une dimension essentielle ;
- 24 ● identifier les relations et les rapports de propriété qui se noueront entre les membres d'une communauté autour de ce patrimoine culturel, ou encore les articulations entre bien commun, privé et public ;
- 25 ● admettre que la régulation des activités patrimoniales s'inscrit dans un écosystème.

## Patrimoine, paysage culturel, créativité

- 26 Sur quoi repose de nos jours l'attention au patrimoine et permet d'expliquer aussi bien les projets entrepris pour le conserver ou le produire, que les désirs de ceux qui souhaitent y accéder ? La référence la plus simple est celle de la visibilité d'un signe ou d'une valeur à travers ses formes matérielles ou ses références immatérielles. C'est d'ailleurs ce qui constitue sa perception la plus communément admise, à savoir le monument. À la référence constituée par le monument, ou mieux par le panorama, se joint celle de l'expérience. Il ne s'agit pas seulement ici du bien d'expérience, où l'intérêt n'est saisissable qu'à travers l'expérience de sa consommation. On accède ici à l'expérience de ceux qui ont produit le patrimoine parce qu'ils voulaient transmettre un message, valoriser une activité. Une troisième dimension apparaît de la sorte : le patrimoine peut être lu comme un texte, comme le récit de sa raison d'être, de sa réponse à un problème identifié et résolu à un moment donné. Panorama, expérience, texte : ces trois dimensions font du patrimoine un bien doté d'un potentiel d'interprétation et de signification mobilisables.
- 27 De ce fait, le patrimoine prend un intérêt qui prolonge ou dépasse celui de la commémoration, du souvenir, voire de l'émotion esthétique. Il devient une ressource pour identifier et réaliser de nouvelles activités sociales, environnementales et économiques. Après avoir longtemps décrit notre société comme une société de l'information, c'est-à-dire mobilisant des flux croissants d'information pour appuyer nos choix, l'opinion commune s'accorde à reconnaître que nous sommes « entrés » dans une société « créative ». Non que les sociétés qui nous ont précédés ne l'aient pas été, il serait absurde de le prétendre. Mais parce que la globalisation conduit de nos jours à explorer les possibilités de nouvelles activités et à les valoriser à travers des expériences, des partenariats et des marchés, et qu'il ne s'agit plus seulement de réunir des informations mais d'en faire le terreau de nos actions à venir.
- 28 Dans ce contexte, les expériences et les textes transmis par le patrimoine jouent un rôle majeur, quitte à y associer d'autres sources et d'autres références. On peut aller plus loin et avancer que l'identification d'un patrimoine invite moins à le sanctuariser qu'à voir comment il peut, au moyen d'autres textes et d'autres références, soutenir la construction de la société à venir. On comprend alors que le gouvernement britannique ait pu ranger l'ensemble des activités patrimoniales sous l'étiquette « industries créatives » – au même titre que la micro-informatique ou la génétique – au risque de les voir instrumentaliser.

## Bien commun

- 29 Penser le patrimoine comme ce qui est déjà-là amène à considérer sa transmission, laquelle ne peut passer que par des actions de production et reproduction. En ce sens, il devient essentiel de réfléchir aux acteurs qui sont à l'origine de ces démarches créatives, et notamment de réfléchir aux rapports de propriété qui les nouent. Longtemps, ces responsabilités ont été dévolues à deux acteurs principaux de nos économies contemporaines : l'État et le marché, attachant ainsi à la production patrimoniale et aux processus créatifs deux logiques prioritaires : l'une publique, fondée sur l'idée d'une redistribution des ressources vers le champ patrimonial par des subventions, et l'autre privée, fondée sur l'idée d'une production orientée par le profit.

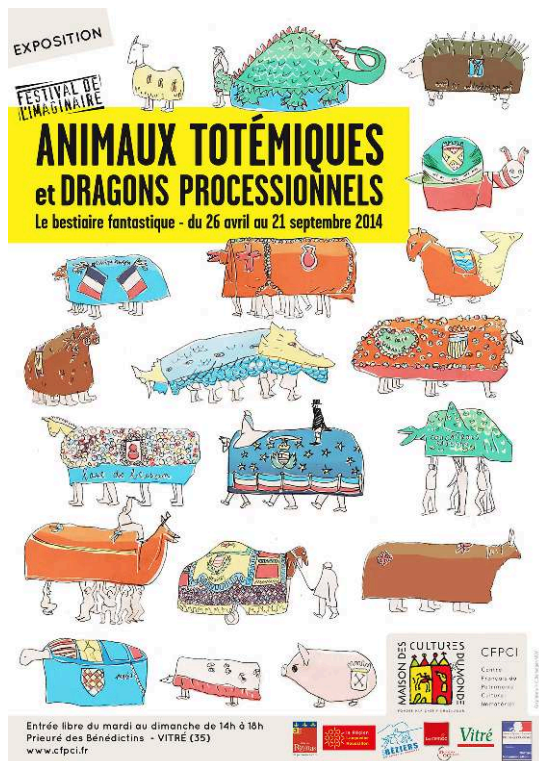
La première solution confronte aux problèmes du choix des bénéficiaires des financements publics, du contrôle des dépenses, de la mise à l'écart du patrimoine non classé et donc de la création de rentes pour les éléments patrimoniaux classés, inscrits sur des listes, labellisés, etc. La deuxième solution privilégie les dynamiques productives et créatives susceptibles de générer un retour positif sur les investissements effectués (demandant souvent des temps longs de réalisation) et néglige naturellement les biens échappant à cette logique. Toutefois, l'une et l'autre approches ne suffisent pas pour saisir tout un ensemble d'expériences situé au cœur de la création patrimoniale.

- 30 C'est pourquoi, parmi les rapports de propriété, il convient d'inclure également ceux générés par l'existence de biens communs. Sur le plan économique, les biens communs sont des ressources partagées par une communauté, présentant un caractère de forte rivalité et difficilement appropriables. On doit à Vincent et Elinor Ostrom (1977) l'introduction de la dimension de rivalité dans la description des biens. La théorie classique de traitement des biens se fondait traditionnellement avant eux sur la seule dimension de l'exclusion, et ne distinguait, comme on vient de le préciser, que deux types de biens : biens publics et biens privés. La combinaison des deux critères, exclusivité et rivalité, conduit à distinguer quatre types de biens : privés, clubs, publics et communs. Ces derniers sont définis comme étant des biens partagés, non exclusifs et rivaux. Le premier critère, l'exclusion, est relatif à la possibilité d'exclure un individu de l'usage d'un bien. Tandis que le deuxième, la rivalité, concerne le fait que la consommation d'un bien par un individu affecte celle d'autres individus – le bien consommé n'étant plus disponible avec la même qualité, quand il n'est pas complètement épuisé (Ostrom, Gardner, Walker & Hamlin 1994). Aucune des ressources appropriées par un individu ne sera plus disponible pour les autres et il est difficile et coûteux de créer des institutions et des systèmes de contrôle assurant de manière durable l'accès à ces biens. Typiquement, les biens communs sont des ressources naturelles, délimitées et exploitées par des communautés restreintes et spécifiques. Ce sont par exemple des forêts, des pâturages, des pêcheries...
- 31 L'absence d'une distinction juridique précise entre bien public et bien commun a soumis ce type de biens à des processus de privatisation, surtout en matière de gestion (Lucarelli 2010). Toutefois, les études d'Elinor Ostrom sur les biens communs ont montré le rôle fondamental des communautés dans leur gouvernance. En effet, très fréquemment les utilisateurs des biens communs sont en mesure de créer des systèmes et des institutions de gestion des ressources communes plus effectifs, efficaces et durables que ceux imposés par l'État ou par le marché (Ostrom 1990). Les débats actuels en France (Bauwens & Lievens 2015 ; Coriat 2015 ; Tirole 2016) dépassent le champ des ressources naturelles et insistent sur les processus de définition et de construction des biens communs, qui ne peuvent être restreints aux critères de non-exclusion et de rivalité. Ce processus intègre les aspirations et les désirs des acteurs impliqués et dépend des modalités singulières qu'ils privilégient pour les atteindre. Il est indispensable qu'un régime juridique approprié soit associé à ces biens, contribuent à la construction sociale du bien commun, et que des structures de gouvernance adaptées soient établies.

## L'écosystème

- 32 La diversité des biens patrimoniaux comme la diversité de leurs relations et rapports de propriété ne peut être saisie qu'en dépassant les limites du bien patrimonial même, en comprenant le système complexe dans lequel il s'inscrit et dans lequel apparaîtront différents types de propriété. Cette prise en compte des valeurs du patrimoine, de ses détenteurs et de son écosystème questionne les modèles de sauvegarde, ou de « créativité ». Ces derniers semblent être de moins en moins centrés sur l'objet et ses traces tant matérielles qu'immatérielles, et de plus en plus focalisés sur le maintien des conditions de production et de reproduction du patrimoine qui se dévoile dans les sphères les plus variées de nos sociétés.
- 33 L'écosystème patrimonial est constitué par l'ensemble des actions d'une société conduisant à définir la qualité d'un patrimoine. Si certaines stratégies patrimoniales sont parfois intrinsèques au champ du patrimoine culturel, elles sont dans bien des cas dérivées de stratégies plus générales. Cela ne signifie pas que des actions patrimoniales autonomes soient impossibles, mais que leur autonomie est peut-être plus limitée qu'on ne croit. Aussi, pour mettre en place des stratégies patrimoniales, il convient de partir de données, d'informations et de valeurs au départ référant à un champ bien plus large que celui du seul patrimoine culturel.
- 34 Les processions d'animaux totémiques, apparues vers le XV<sup>e</sup> siècle et encore vivaces aujourd'hui dans certaines villes et villages du Sud de la France, principalement dans la région du Languedoc-Roussillon et dans le département de l'Hérault, en donnent un exemple. Ces figures, parfois gigantesques, défilent en procession à l'occasion de carnivals, de fêtes votives ou d'autres événements. Le Poulain de Pézenas, le Chameau de Béziers, le Bœuf de Mèze ou l'Âne de Bessan figurent parmi les animaux les plus anciens, mais de nouveaux totems sont créés régulièrement par les communautés locales, ce qui témoigne de pratiques anciennes adaptées, au fil du temps, aux exigences des communautés locales. Les totems inspirent la création de nouveaux totems, suscitent le travail d'artistes, de créateurs, de graphistes, etc., et sont également source de projets pédagogiques innovants au sein d'écoles primaires, d'instituts techniques, ou encore en milieu universitaire. Les acteurs principaux de ces traditions sont les habitants qui se reconnaissent dans les valeurs symboliques et identitaires véhiculées par chaque totem, sur lesquelles repose la transmission. Organisés en collectifs informels, associations, groupes de théâtre et de musique, soutenus par des acteurs privés et publics, travaillant en concertation avec les institutions locales et, dans certains cas, éducatives, ils ont su concevoir des formes d'organisation, formelles et informelles, qui permettent la création et recréation de ce patrimoine. Ces formes d'organisation dépassent les limites de chaque village et parviennent à fédérer une pluralité de communautés et d'acteurs, comme le montre la naissance de la Fédération totémique en 2017<sup>2</sup>, et à tisser des liens avec d'autres communautés au niveau européen. Ces pratiques témoignent de systèmes patrimoniaux qui vont bien au-delà du patrimoine lui-même et qui donnent accès à une conception plus globale du fonctionnement d'une société et de son rapport avec ses dimensions intimes comme de ses liens avec l'extérieur.

Affiche d'exposition organisée dans le cadre du Festival de l'imaginaire, 2014.



Les animaux totémiques : anciens et nouveaux totems témoignant de pratiques anciennes adaptées au fil du temps.

© Céline Bellanger / Maison des cultures du monde - Centre français du patrimoine culturel immatériel.

## Conclusion

- 35 À partir de ces considérations, on peut affirmer que l'économie politique du patrimoine conduit actuellement à une conception plus large et complexe du patrimoine : à une notion d'écosystème. La finalité donnée à l'écosystème patrimonial est *a priori* sa soutenabilité. Son ressort est la plus ou moins grande importance conférée au patrimoine culturel. Cette importance tient lieu de ressource : prendre soin du patrimoine tend à renforcer sa qualité, ce qui conduit en retour à accentuer l'attention qu'on lui porte, et ainsi de suite. Mais ce cycle cumulatif peut aussi jouer à la baisse : un faible intérêt porté au patrimoine culturel en dépréciera la qualité et réduira d'autant l'attachement qu'il inspire. Il convient donc agir sur l'attention pour atteindre un seuil de qualité minimale – ce que le libre jeu de l'exercice des droits et des préférences ne permet pas spontanément. Or, la détermination d'un tel seuil n'est pas aisée car elle associe des préférences et des diversités, ce qui interdit de la réduire à de simples règles physiques et mécaniques. Il est essentiel de garder à l'esprit que qualité et seuil patrimonial sont définis à partir d'ensembles bien plus vastes que ce qui est officiellement reconnu comme patrimoine culturel : rien ne peut interdire à l'un d'entre nous de considérer que quelque chose est patrimoine à ses yeux, quand bien même il ne le serait pas aux yeux des autres – et tout laisse penser que le regard porté sur ce patrimoine influencera tôt ou tard la perception que les autres en auront. À partir de l'idée que le patrimoine n'est pas ce qui est encore-là mais ce qui est déjà-là



(Greffe 2016), la prise en considération des liens et des modes de gouvernance définis autour des écosystèmes patrimoniaux est donc essentielle à leur sauvegarde.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- ANGELINI **Sandro**, 1966, *Lalibela churches preliminary report on restoration*, Bergamo, International Fund for Monument.
- BAUWENS **Michel** & LIEVENS **Jean**, 2015, *Sauver le monde. Vers une société post-capitaliste avec le peer-to-peer*, Paris, Les Liens qui libèrent.
- BRIDONNEAU **Marie**, 2013, « Lalibela, une petite ville d'Éthiopie amarrée au monde : analyse des recompositions spatiales, sociales et politiques dans une petite ville patrimoniale, sacrée et touristique », thèse de doctorat en géographie humaine soutenue à l'université Paris-Nanterre.
- BRIDONNEAU **Marie**, 2014, « Déplacer au nom de la sauvegarde patrimoniale et du développement économique ? Analyse multiscalaire du programme de *resettlement* à Lalibela (Éthiopie) », *L'Espace politique*, n° 22, vol. 1 [en ligne], <http://journals.openedition.org/espacepolitique/2941> [lien valide en janvier 2018].
- CORIAM **Benjamin**, 2015, *Le Retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui libèrent.
- FERMIGIER **André**, 1984, « Mérimée et l'inspection des Monuments historiques », in NORA Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire*, t. I, *La République*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », p. 1599-1614.
- FISHER **Irving**, 2006 [1906], *The Nature of capital and income*, New York, Cosimo, coll. « Cosimo classics ».
- GREFFE **Xavier**, 2004, *La Valorisation économique du patrimoine*, étude réalisée pour le département des Études et de la Prospective, direction de l'Architecture et du Patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication, Paris, La Documentation française / ministère de la Culture et de la Communication, coll. « Questions de culture ».
- GREFFE **Xavier**, 2015, *La Trace et le Rhizome. Les mises en scène du patrimoine culturel*, Montréal, Presses universitaires du Québec, coll. « Le patrimoine urbain ».
- GREFFE **Xavier**, 2016, « Il n'est de patrimoine qu'au futur... », communication orale présentée à l'Association for Critical Heritage Studies (Montréal, Université du Québec à Montréal & Concordia University).
- GREFFE **Xavier**, 2017, *Arts et Argent*. Paris, *Economica*, 2017, p. 3-7.
- GREFFE **Xavier**, KREBS **Anne** & PFLIEGER **Sylvie**, 2017, « The future of the museum in the Twenty-First Century : recent clues from France », *Museum management and curatorship*, 2017, vol. 32, n° 2, p. 1-16.
- GREFFE **Xavier** & MAUREL **Mathilde**, 2009, *Économie globale*, Paris, Dalloz.

- HUBERT **François**, 1989, « Dossier écomusées », in RIVIÈRE Georges-Henri, *La Muséologie selon Georges Henri Rivière. Cours de muséologie, textes et témoignages*, Paris, Dunod.
- JONES **Eric L.**, 2006, *Cultures merging. A historical and economic critique of culture*, Princeton, Princeton University Press, coll. « Princeton economic history of the Western world ».
- LUCARELLI **Alberto**, 2010, « La nature juridique de l'eau entre bien public et bien commun », *Annuaire des collectivités locales*, n° 30, « Les enjeux et la gestion de l'eau », p. 87-98. Disponible en ligne, [http://www.persee.fr/doc/coloc\\_2111-8779\\_2010\\_num\\_30\\_1\\_2138](http://www.persee.fr/doc/coloc_2111-8779_2010_num_30_1_2138) [lien valide en janvier 2018].
- MOREL **Élisabeth**, 1988, *Prosper Mérimée. L'amour des pierres*, Paris, Hachette, coll. « Biographie ».
- OSTROM **Elinor**, 1990, *Governing the commons. The evolution of institutions for collective action*, New York, Cambridge University Press.
- OSTROM **Elinor**, GARDNER **Roy**, WALKER **James M.** & HAMLIN **Alan**, 1994, *Rules, games, and common-pool resources*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- OSTROM **Vincent** & OSTROM **Elinor**, 1977, « Public goods and public choices », in SAVAS Edward S. (dir.), *Alternatives for delivering public services. Toward improved performance*, Boulder, Westview Press, p. 7-49.
- RIEGL **Aloïs**, 2003 [1903], *Le Culte moderne des monuments. Sa nature, son origine*, Paris, L'Harmattan, coll. « Esthétiques ».
- SAHLINS **Marshall D.**, 1976, *Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines ».
- STIGLER **George. J.** & BECKER **Gary S.**, 1977, « De gustibus non est disputandum », *The American Economic Review*, vol. 67, n° 2, p. 76-90.
- SU **Ming Ming**, WALL **Geoffrey**, XU **Keijan**, 2015, « Heritage tourism and livelihood sustainability of a resettled rural community : Mount Sanqingshan World Heritage Site, China », *Journal of sustainable tourism*, vol. 24, n° 5, p. 753-757.
- TEMESHGEN **T.**, 2013, « Cultural Tourism in developing country : the case of Lalibela », thèse de doctorat (PhD) soutenue au National Graduate Research Institute for Policy Studies (Tokyo).
- THE WORLD BANK, 2015, « Acknowledges shortcomings in resettlement projects, Announces action plan to fix problems. », The World Bank [en ligne], <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2015/03/04/world-bank-shortcomings-resettlement-projects-plan-fix-problems> [lien valide en juin 2018].
- TIROLE **Jean**, 2016, *Économie du bien commun*, Paris, Presses universitaires de France.
- VINOD **Thomas (dir.)**, 2011, *Project performance assessment report. Ethiopia productive safety net project*, rapport n° 62549, Washington D.C., The World Bank.

## NOTES

1. L'écomusée est « un musée éclaté, interdisciplinaire, démontrant l'homme dans le temps et dans l'espace, dans son environnement naturel et culturel, invitant la totalité d'une population à participer à son propre développement par divers moyens d'expression basés essentiellement sur la réalité des sites, des édifices, des objets, choses réelles plus parlantes que les mots ou les images qui envahissent notre vie ». Définition d'écomusée proposée lors de la neuvième

conférence du Conseil international des musées, à partir de la définition originelle élaborée par Georges Henri Rivière et Hugues de Varine.

2. [http://locirdoc.fr/E\\_locirdoc/index.php?option=com\\_content&view=article&id=668&catid=86&Itemid=167&lang=fr](http://locirdoc.fr/E_locirdoc/index.php?option=com_content&view=article&id=668&catid=86&Itemid=167&lang=fr) [lien valide en juillet 2017].

---

## RÉSUMÉS

La relation entre économie et patrimoine s'avère doublement critique. D'un côté, le regard des sciences économiques sur le patrimoine a été longtemps filtré par le prisme de la richesse produite, se focalisant sur la mesure de cette dernière à l'aune des valeurs monétaires. Le patrimoine culturel se prête pourtant assez mal à cet exercice, en raison de sa singularité qui associe deux dimensions souvent marginalisées par le domaine de l'économie : dimension culturelle et dimension patrimoniale. D'un autre côté, la relation entre économie et patrimoine doit faire face au risque d'un intérêt croissant pour le patrimoine, justifié par son impact économique. En tant que capital, le patrimoine génère des flux de revenus et devient l'objet d'usages de plus en plus diversifiés qui appellent, avec une certaine urgence, à « économiser le patrimoine », induisant également la question suivante : jusqu'à quel point pouvons-nous multiplier et diversifier les usages du patrimoine sans en dénaturer le sens ? À partir de ces constats, l'article présente des cas d'étude qui relèvent du secteur des musées, de l'artisanat et des sites du Patrimoine mondial de l'humanité. Les risques liés à l'instrumentalisation, à l'exploitation, à la dénaturation du patrimoine culturel sont mis en évidence, ainsi que les enjeux du patrimoine en termes de créativité, d'innovation, de développement durable, de « bien commun » enfin.

The relationships between economics and heritage are critical from two points of view. On the one hand, the way economic science apprehended heritage was, for a long time, through the prismatic filter of wealth produced, focalising on the measurement of this wealth in monetary terms. But the cultural heritage is unsuitable for such analyses on account of its singularity which associates two dimensions which are usually left aside by economics, namely the cultural dimension and the heritage dimension. From the second point of view, the relationship between economics and the heritage is confronted with a growing interest in the heritage justified by its economic impact. As a capital asset, heritage generates revenue and is becoming the object of increasingly diversified usages which seem to command, imperiously, that heritage should become economic. This raises the following question: how far can we multiply and diversify the usages of the heritage without falsifying its meaning? Based on such observations, this article presents several case studies taken from the museum sector, the sector of artisanry and from Unesco world heritage properties. The risks associated with the instrumentalisation of heritage, its exploitation and its denaturation are underlined, as well as the heritage issues in terms of creativity, innovation, sustainable development, in a word of the "common good".

## INDEX

**Mots-clés** : patrimoine culturel, économie politique, valeur, capital, bien commun

**Keywords** : cultural heritage, political economy, value, capital, common good

## AUTEURS

### FRANCESCA COMINELLI

Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (Irest), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### XAVIER GREFFE

Centre d'économie de la Sorbonne (CES, UMR 8174), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne